

Ai-je le droit de déposer un article publié ?

Votre article a été accepté pour publication

OUI

Est-il issu de recherches qui ont été financées pour moitié au moins sur des fonds publics ?

A-t-il été publié après le 8 octobre 2016 ?

Est-il paru dans un périodique avec au moins un numéro par an ?

OUI

NON à une question

Avez-vous signé un contrat ?

OUI

Avez-vous le contrat sous la main pour le (re)lire ?

NON

OUI

La revue est-elle référencée sur Sherpa/Romeo* ou Héloïse** ?

* <http://www.sherpa.ca.uk/romeo>
** <http://heloise.ccsd.cnrs.fr>

OUI

L'archivage est-il autorisé ?

OUI

NON

Le contrat comporte-t-il une clause permettant de déposer en « libre-accès » ?

OUI

NON

Après avoir contacté la revue, avez-vous pu signer un addendum au contrat avec une clause « libre-accès » ?

OUI

NON

Bonne nouvelle ! Vous avez le droit de déposer votre article en texte intégral dans HAL UFC

Malheureusement, vous n'avez pas le droit de déposer votre article en texte intégral dans HAL UFC

Bonne nouvelle ! La loi pour une République Numérique vous permet de :

- déposer le texte intégral de votre post-print dans HAL UFC
- le rendre visible 6 mois après sa publication en STM et 12 mois en SHS

Vous pouvez déposer le postprint dès maintenant en utilisant les embargos proposés dans HAL UFC